



GDSA 03

Section apicole GDS 03

PSE N° 03 185 01

SIREN 525 316 428

Ass n° W032001911

06.80.02.21.75

<http://gdsa03.asso-web.com/>

Appel à cotisation 2022

Commande de traitement

anti-varroase

mon numéro d'apiculteur:

NAPI

Téléphone :

M.....

.....
.....

Courrier électronique : Vous ne disposez pas d'adresse (ou votre adresse est erronée), merci de renseigner celle d'un de vos proches afin que nous puissions éventuellement vous faire parvenir une information urgente :

..... @

Pour pouvoir souscrire au PSE et bénéficier des médicaments, l'adhésion au GDSA est obligatoire. **J'adhère au GDSA 03 : SIGNATURE**

NOMBRE DE COLONIES (ruches ou ruchettes)		
Adhésions 2022	1 à 5 ruches	13,00 €
	6 à 20 ruches	22,00 €
	21 à 50 ruches	30,00 €
	51 à 100 ruches	40,00 €
	Plus de 100 ruches	50,00 €
Abonnement à la Santé de l'abeille 18 € (avant le 01 mai 2022)		€
1 piège à frelon asiatique 4 €		x 4 € = €
1 dose d'attractif 1 €		x 1 € = €
1 litre d'attractif 29 €		x 29 € = €
1 paire de Modules d'Accès Sélectifs Polycarbonate Jabeprode à monter		x 12.60 € = €
Les 2 Bacs AUER 40x30x22 + 40x30x7.5 (pas d'expédition)+		x 14.10 € = €
Easy Check (pour vos comptages Varroa)		x 19.00 € = €
VARROX Evaporateur 150W 12V (12A, +40Ah) Avec masque FFP3		x 120 € = €
TOTAL ADHESION & divers		€
REPORT TOTAL PRODUITS DE TRAITEMENT (du verso)		€
Total ADHESION + PRODUITS DE TRAITEMENT		€
AVOIR 2021	moins	€
TOTAL DU REGLEMENT		€

Règlement exclusivement par chèque libellé à l'ordre du GDSA 03. (Aucun règlement en espèces ne sera accepté). Toute commande incomplète ou non accompagnée de son règlement par chèque ne pourra être prise en compte.

A _____, le _____ 2022.

NOM et SIGNATURE

DECLARATION OBLIGATOIRE :

Emplacements des ruchers en 2022 (ou copie de la déclaration de ruchers ou feuille annexe)					
Rucher	Année d'installation	Lieu-dit	Commune	Code postal	Nombre de colonies
1					
2					
3					
4					
5					
6					
nombre total de colonies (ruches ou ruchettes)					

Pour pouvoir bénéficier des médicaments, **je souscris au Plan Sanitaire d'Élevage du GDSA et je m'engage à respecter les clauses du PSE : *SIGNATURE***

Médicaments à utiliser en application du Plan Sanitaire d'Élevage :

- **APISTAN®** (tau-fluvalimate) 1 paquet permet de traiter 5 ruches (2 lanières par ruche) ou 10 ruchettes (1 lanière par ruchette) à **mettre en place APRES la récolte** **PRODUIT RECOMMANDÉ POUR 2022**
- **APIVAR®** (amitraz) 1 paquet permet de traiter 5 ruches (2 lanières par ruche) ou 10 ruchettes (1 lanière par ruchette) à **mettre en place APRES la récolte**
- **APILIFE VAR®** (thymol) 2 paquets par ruche soit 4 plaquettes par ruche (une plaquette par semaine pendant 4 semaines). Commande de 4 paquets minimum à **mettre en place APRES la récolte** par une température de 15° à 30°. **AB**
- **FORMIC PRO®** (acide formique), utilisable toute l'année par une température de 10° à 29°C. Deux bandes par ruche, à laisser en place 7 jours. Utilisation préconisée au printemps sur colonies trop infestées. **Attention en été traitement brutal pour les colonies** (perte de 25 % des reines) **AB**
- **API-BIOXAL®** (acide oxalique) **par dégouttement (5mL/intercadres)** ou **par sublimation** (masque indispensable, utiliser l'évaporateur électrique Varrox®), traitement hors couvain. **AB**
- **VARROMED®** (acide oxalique) **prêt à l'emploi, par dégouttement**, hors couvain (5mL/intercadres, 30mL en moyenne par colonie) **AB**

(Nota : AB = Apiculture Biologique)

Médicaments de traitement contre VARROA avec souscription au PSE du GDSA 03		
APISTAN®	Nombre de paquets (1 paquet traite 5 ruches)	x 24.50 € = ___ €
APIVAR®	Nombre de paquets (1 paquet traite 5 ruches)	x 24 € = ___ €
APILIFE VAR®	Nombre de paquets (Cde de 4 paquets minium)	x 4.20 € = ___ €
FORMIC PRO® <small>Att ! si envoi poste 16.50 €</small>	Nombre de seau de 4 bandes (traitement pour 2 ruches)	x 20.00 € = ___ €
	Nombre de seau de 20 bandes (traitement pour 10 ruches)	x 71.00 € = ___ €
API-BIOXAL®	Sachet de 35 g pour 15 ruches (moyenne 30mL ou 2 g/ruche)	x 20.50 € = ___ €
	Sachet de 175 g pour 75 ruches	x 84 € = ___ €
	Sachet de 350 g pour 150 ruches	x 140 € = ___ €
VARROMED®	Bouteille de 555ml pour 15 ruches (moyenne 30mL/ruche)	x 24 € = ___ €
Pour recevoir vos commandes par la poste :		Frais Postaux 10 €
		Frais Poste MAQS 16.50 €
TOTAL PRODUITS DE TRAITEMENT (A reporter au recto)		€

Correspondance libre : suggestions, propositions, observations

Le mot des vétérinaires conseils.

Après une année 2021 à oublier, avec des colonies à la peine tout le printemps et des récoltes faibles voire inexistantes ; le début de l'année 2022 est déjà problématique pour pas mal d'adhérents touchés par de fortes mortalités hivernales.

Il n'est pas étonnant voir prévisible d'avoir des mortalités hivernales plus fortes après une année apicole aussi catastrophique que 2021. Mais ces mortalités touchent des ruchers globalement bien suivis et traités dans les temps (début août) contre varroa et bien nourris, avec des signes sans équivoque de varroose clinique (grosses provisions, varroas phorétiques visibles, nymphes mortes dans les alvéoles, nymphes aux ailes atrophiées et abdomens raccourcis etc... (Voir l'alerte varroa émise fin décembre sur le site du GDSA03).

Certains d'entre nous se sont rendu compte du problème dès septembre en visitant les colonies ou faisant des comptages, ils ont pu tenter avec succès assez souvent, de sauver des colonies trop parasitées par retrait du couvain et deux passages de Varromed.

Ce phénomène de varroose clinique automnale malgré les traitements varroa estivaux est de plus en plus fréquent quel que soit le médicament utilisé en été, y compris APIVAR. C'est une nouvelle donne qu'il faut intégrer dans notre gestion des colonies. La surveillance des colonies à l'automne (septembre) même après un ou deux mois de traitement estival est indispensable, afin d'effectuer des comptages et de guetter les signes de varroose et les effondrements de colonies.

Pour avoir des éléments d'explications sur ces effondrements de colonies hivernaux nous vous invitons à venir assister à l'AG du GDSA03 ou nous vous présenterons quelques explications possibles du phénomène (dynamique des colonies, résistances etc...).

Cette année votre GDSA préconise l'emploi d'APISTAN à la place d'APIVAR comme traitement estival, afin d'apporter une alternance moléculaire à l'amitraz uniquement pour cette année. Si vous n'avez pas utilisé d'APISTAN dans vos ruchers depuis 2018 (dernière année où votre GDSA03 a distribué de l'APISTAN), vous pouvez l'utiliser cette année dans vos colonies en surveillant néanmoins l'efficacité par un comptage à mi traitement. **Si vous l'avez utilisé en 2019 ou 2020 ou 2021 nous vous déconseillons impérativement de l'utiliser en 2022 !** Commandez de l'APIVAR dans ce cas. La résistance des varroas au tau-fluvalinate se sélectionnant très rapidement, il est **impératif de ne pas l'utiliser deux années de suite** (donc ne commandez que ce dont vous avez besoin pour traiter en 2022).

La fin de la crise Covid devrait nous permettre d'organiser de nouveau des démonstrations et formations aux traitements et aux comptages varroa, n'hésitez pas à y participer !

La lutte contre varroa ne se résume plus à mettre ses lanières début août et à ne pas surveiller les colonies par la suite, des comptages en septembre sont devenus indispensables afin de détecter les situations à risques et de pouvoir corriger à temps pour éviter les effondrements hivernaux.

Bonne année apicole à toutes et tous !

Dr. Philippe Noireterre et Dr. Bertrand Roumegous.



PRECISION SUR LES AVOIRS SUR MEDICAMENTS

DE TRAITEMENT CONTRE VARROA 2022

Depuis quelques années le Conseil Départemental nous accordait des aides pour soutenir la lutte contre Varroa Destructor. Depuis fin 2015 ces aides ont été considérablement réduites sous couvert de la loi Notre et le prétexte de la réduction des budgets du Conseil Départemental. L'aide aux professionnels a été supprimée et notre enveloppe directe au GDSA a été encore réduite à 4 000 €. Le GDSA vous répercute ces aides par le biais d'un avoir de 4 € par paquet d'Apivar® sur vos approvisionnements de l'année suivante. En effet nous recevons ces aides avec une année de décalage.

Pour vos approvisionnements en 2022 le Conseil d'Administration du 5 février 2022 a décidé d'appliquer la base de ces rétrocessions aux autres produits de traitement contre varroa disponibles en stocks au 31/12/2021.

Donc, en plus des 4 € sur Apivar® il vous sera rétrocédé (*imputé sur les approvisionnements 2022*) :

4 €	par paquets APISTAN®	reste disponible 600 paquets (février 2024)
1.5 €	par paquets APILIFE VAR®	reste disponible 91 paquets (juillet 2022)
4 €	Sachet de 35 g API-BIOXAL®	reste disponible 17 sachets (janvier 2024)
17 €	Sachet de 175 g API-BIOXAL®	reste disponible 5 sachet (janvier 2023)
21 €	Sachet de 350 g API-BIOXAL®	reste disponible 5 sachets (décembre 2023)

Les commandes seront affectées sur les stocks disponibles par ordre d'arrivée au siège du GDSA accompagnées du règlement.

Afin de réduire le temps de distribution vos commandes seront préparées à l'avance, aussi elles doivent parvenir au siège social, par courrier au moins 5 jours avant la date de retrait souhaitée. Par conséquent, aucune commande ne pourra être honorée le jour même.

Je souhaite retirer ma commande **(veuillez cocher l'option choisie)** :

ATTENTION CHANGEMENT D'ADRESSE DU DEPOT

30 RUE DE LA GARE à TRONGET 03240 :

- Le 12 mars 2022 de 17 h 30 à 19 h
- Le 18 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h
- Le 30 juillet 2022 de 14 h 30 à 17 h

Port du masque obligatoire Respect des consignes sanitaires

En dehors de ces dates :

Colissimo en fin de mois avec minimum, même délai de prévenance de 5 jours.

A retourner à GDSA 03 – 93 rue Chantoiseau 03100 MONTLUCON



COMMANDES DE PUBLICATIONS

M.....

.....

.....

.....

N° Apiculteur :

PUBLICATIONS ITSAP

CAHIER DE MIELLERIE 10 €

GUIDE DES BONNES PRATIQUES 2020 29 €

LES SEPT FICHES 2 €

FNOSAD REGISTRE D'ELEVAGE 4 €

UNAF HORS SERIE FRELONS ASIATIQUES 2 €

BAROCH EDITIONS : Pr. Roch DOMEREGO

LA MEDECINE DES ABEILLES 12 €

GUIDE PRATIQUE 6 €

LE RÉGIME PROTÉINÉ VÉGÉTARIEN 5 €

=====

Total

A retourner à GDSA 03 – 93 rue Chantoiseau 03100 MONTLUCON

